

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/68.../S/2018-2019 POUR L'ASSURANCE AUTOMOBILE, INFRASTRUCTURES, PERSONNEL ET EQUIPEMENTS NAVIGUANT SUR LE LAC TANGANYIKA**

Date de Publication : ..07...../.05...../2019.

Date d'ouverture des offres : ..07...../.05...../2019.

**1. Objet.**

La REGIDESO invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à présenter leurs offres sous pli fermé pour l'assurance de son parc automobile, infrastructures, du personnel et de l'équipements naviguant sur le Lac TANGANYIKA.

**2. Financement.**

Le Marché est financé à cent pour cent (100%) sur fonds propres de la REGIDESO, exercice 2019-2020.

**3. Allotissement**

Le présent marché est constitué de deux lots subdivisés à savoir :

**Lot 1 : A :** Assurance du parc automobile,

**B :** Assurance du personnel et équipement naviguant sur le lac Tanganyika.

**Lot 2 :** Assurance contre incendie et risques connexes pour infrastructures.

**4. Spécification du Marché**

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert avec tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

**5. Conditions de participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale de tous les pays justifiant des capacités juridiques, financières et techniques nécessaires à l'exécution de ce marché conformément aux articles 151 ;152 ;153 ;154 du Code des Marchés Publics du 29/01/2018.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi du 29/01/2018. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

## **6. Garantie de soumission**

Une garantie bancaire de soumission en original de Quatre Millions de Francs Burundais (4.000.000FBU) pour le **lot 1** et Six Millions de francs burundais (6.000.000 FBU) Pour le **lot 2** est exigée.

## **7. Validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

## **8. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30min à 15h30min, heure locale à l'adresse ci-après :

**Service des Approvisionnements de la REGIDESO**  
**Avenue Pierre NGENDANDUMWE,**

**Immeuble CENTRAL BUILDING.**  
**B.P.660 BUJUMBURA**  
**Tél : 22 22 11 69 ou 22 22 51 63**

Il pourra également être obtenu au même Service des Approvisionnements de la REGIDESO sur présentation d'un bordereau de versement de :

1° Cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables au sous compte N° 1101/001-04 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DUBURUNDI** ; au nom de l'OBR,

2° Cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N° 1132/005 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DUBURUNDI** au nom de la REGIDESO ou à son compte **IBB N°626/01/59**.

## **9. Dépôt et Ouverture des Offres.**

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO, B.P .660 BUJUMBURA, Avenue de la Science n°11, Tél : 22.22.34 12 ou 22.22.27 20 au plus tard le 27.../05...../2019 à 9heures. Elles porteront obligatoirement la mention **Dossier D'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/..48./S/2019, A n'ouvrir qu'en séance publique du ..27...../..05..../ 2019.**

L'ouverture des offres aura lieu le...27.../05.../2019 à 9h30min dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le Procès-Verbal d'ouverture des Offres.

#### **10. Délai de réparation du sinistre**

Le délai de réparation du sinistre est fixé à quinze (15) jours calendaires à compter de la date de dépôt de la déclaration d'accident.

#### **11. Renseignements.**

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 09.../05.../2019.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA REGIDESO**

**Siméon HABONIMANA**

